



Port Jérôme, Nanterre, Fos sur Mer le 29 juin 2023,

La direction n'a rien retenu du mouvement social 2022

Cela fait plusieurs mois que notre organisation syndicale FO, ainsi que d'autres OS, revendiquent sur les salaires et l'impact du C2P pour le personnel posté.

Le 27 juin 2023 l'organisation syndicale FO a demandé au travers d'une déclaration en CSEC :

- 1) Le versement d'un intéressement exceptionnel et conséquent ou d'une prime. Le groupe ExxonMobil en France a quasi quadruplé ses bénéfices entre 2021 et 2022. Par conséquent, nous demandons un versement équivalent à la hausse de nos bénéfices.
- 2) Nos augmentations générales ne couvrent pas l'inflation. La direction ExxonMobil n'a pas souhaité mettre une clause de revoyure comme l'on fait beaucoup d'entreprises. Le syndicat Force Ouvrière demande la réouverture de la négociation salariale.
- 3) L'accord retraite ExxonMobil négocié en 2015 et signé majoritairement, prévoit à ce jour qu'une partie de la liquidation anticipée de la retraite acquise dans le cadre du C2P soit incluse dans l'anticipation des salariés en 3x8 continu. Cela entraîne à ce jour une perte de mois d'anticipation ExxonMobil, donc une perte financière : abondements, retraite supplémentaire, augmentation générale, etc.
- 4) Force Ouvrière demande la négociation d'un avenant à l'accord retraite de 2015 pour :
 - Le maintien des 5 ans d'anticipation ExxonMobil et que le C2P vienne en ajout
 - La remise en place de l'anticipation de 18 mois pour le personnel de jour

Lors de la réunion CSEC du 27 juin 2023, la direction a enfin répondu à nos demandes. Elle a confirmé le soir même par un mail envoyé aux salariés :

- Le planning pour la négociation salariale ne changera pas. Une réunion sera organisée en octobre avec les organisations syndicales pour leur présenter l'enquête salariale où nous sommes bien placés.
- En ce qui concerne le C2P, la direction a répondu le 28 juin en CSEC. Elle restera sur l'accord majoritaire signé en 2015. Le C2P aura un impact sur la durée du CFC ExxonMobil. Le CFC de la convention collective sera un planché, soit 1,25 mois d'anticipation par année de quart jusqu'à 30 ans de quart et 1,75 mois jusqu'à 36 ans.

3.3. Imputation.

La durée du congé de fin de carrière définie respectivement aux articles 3.1 et 3.2 ci-dessus est **diminuée** du nombre de trimestres de majoration de durée d'assurance vieillesse auquel correspond la totalité des points inscrits au compte personnel de prévention de la pénibilité prévu à l'article R 4162-2 du Code du travail au cours de la carrière. Cette **diminution est appliquée** quelle que soit l'utilisation de ses points décidée par l'intéressé dans les conditions prévues à l'article R 4162-4 du Code du travail.

Toutefois, la **diminution ne peut avoir pour effet de porter le CFC à une durée inférieure à celle prévue par l'article 712 de la Convention collective nationale de l'industrie du pétrole en fonction de la situation professionnelle de chaque salarié concerné.**

Si un ou plusieurs éléments nouveaux étaient apportés par le législateur ou le pouvoir réglementaire sur le fonctionnement du Compte Personnel de Prévention de la Pénibilité (CPPP) rendant incompatible une disposition du présent article ou une disposition conventionnelle avec l'articulation du CPPP, les parties signataires pourraient alors convenir de préciser ce qui devrait l'être dans cet article.

La direction n'a absolument pas répondu aux attentes des salariés, elle joue le même jeu qu'en juin 2022. Comment, après le mouvement social d'ampleur de 2022, la direction peut-elle ainsi provoquer les salariés ? On peut légitimement se poser la question des leçons retenues par la direction !

Suite aux annonces faites en CSEC, la direction a convoqué toutes les organisations syndicales le 29 juin. Nous avons expliqué que nous allions consulter les salariés pour connaître leur position sur la partie salariale. Pour le C2P et le CFC ExxonMobil Force Ouvrière a exprimé à la direction :

« Si aucune ouverture ou date de négociation pour la mise en place d'un avenant n'est proposée avant le 5 juillet, nous appellerons à la mobilisation »